

Réponse à l'interpellation de Mmes les Conseillères communales Roxane Faraut-Linares, Florence Darbre-Gubbins, Valérie Marti-Annen, Danièle Schwerzmann et MM. les Conseillers communaux Claude Farine, Rasmus Nilsson, Pierre Wahlen et Patrick Buchs intitulée « Pour une place du château sans voiture et avec commerces »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse à l'interpellation du 29 avril 2014 de Mmes et MM. les Conseillers communaux cités en titre intitulée « Pour une place du château sans voiture et avec commerces ».

Les interpellateurs citent le préavis N°131 « Cœur de ville » :

« La place du Château gagnerait beaucoup en attractivité si elle était dégagée de tout stationnement et si certaines administrations libéraient des rez-de-chaussée au profit de commerces animant des terrasses. ».

La Municipalité doit, pour pouvoir traduire et concrétiser cette intention, réunir certaines conditions et satisfaire certaines exigences. Celles-ci sont énumérées ci-après. Elles ne sont pas exprimables en dates chiffrées, mais en échéances :

- comme l'énumèrent les interpellateurs, Police Nyon Région est l'une des structures importantes qui devront à terme quitter la place du Château. Des réflexions sont actuellement engagées dans cette perspective. Dès que possible et nécessaire, la Municipalité reviendra auprès de votre Conseil sur le sujet.
- Pour ce qui est des autres services, notamment ceux à la population, aucun déménagement ne pourra être envisagé avant que l'hôtel administratif du quartier du Martinet, appelé à accueillir tout ou partie des administrations cantonale, régionale et communale, ne soit réalisé. Au vu de l'état d'avancement des études du renouvellement du plan de quartier du Martinet, un déménagement serait possible au plus tôt à l'horizon 2020 (demeurent réservés des retards consécutifs aux procédures juridiques).
- En ce qui concerne les services d'état-major, il apparaît évident que la place du Château conservera son caractère de lieu du pouvoir « historique ». Rien, en l'état, ne laisse présumer que l'administration générale de la cité soit éloignée des salles de Municipalité et du Conseil communal.
- Au terme des déplacements planifiés d'une partie de l'administration sise place du Château, l'ambition de la Municipalité est de constituer un véritable lieu de convivialité. D'ailleurs, le concept de mobilité urbaine en avait planifié une mesure dite de "réaménagement de la place du Château en zone de rencontres" (Mesure 30c).

Cette requalification réclame une stratégie ambitieuse et adaptée aux usages d'aujourd'hui, tout en anticipant ceux du futur. Il est, de notre point de vue, impératif que cet aménagement soit exemplaire, il en va de l'image et du rayonnement de Nyon. La

MUNICIPALITÉ DE NYON

Municipalité s'engagera, à la suite du déplacement de Police Nyon Région, à proposer une stratégie de développement de manière à progressivement rendre l'espace aux piétons, au fur et à mesure du déplacement des services de l'administration communale.

- Quant à la nature des commerces que la Municipalité est susceptible d'accueillir dans les locaux libérés, celle-ci ne peut pas être définie précisément en l'état. Relevons toutefois que, dans la mesure où la Commune est propriétaire, elle dispose d'une grande latitude pour déterminer quels commerces elle entend accueillir sur la place du Château.

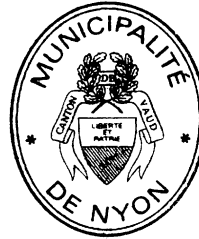
En l'état de ses réflexions, elle entend privilégier les commerces qui accueilleront tout au long de la journée le plus grand nombre d'utilisateurs, tels que des restaurants de différentes catégories, glaciers-crêperies, librairies et informations touristiques. Elle entend mettre au concours l'accès aux arcades libérées, en développant ses objectifs plus finement et plus concrètement. Dans ce cadre, ce qui précède ne constitue qu'une orientation générale préliminaire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe : Interpellation de Mmes les Conseillères communales Roxane Faraut-Linares, Florence Darbre-Gubbins, Valérie Marti-Annen, Danièle Schwerzmann et MM. les Conseillers communaux Claude Farine, Rasmus Nilsson, Pierre Wahlen et Patrick Buchs intitulée « Pour une place du château sans voiture et avec commerces »